



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Beneficiaires

Question écrite n° 39141

Texte de la question

M Jean-Jacques Barthe attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur la situation actuelle des colporteurs-vendeurs de presse au regard de la législation sur la protection sociale. Alors que depuis plus de vingt ans, ils sont légalement et obligatoirement affiliés au régime général de la sécurité sociale, il semble que dans la réalité les affiliations à la caisse vieillesse ne correspondent pas à tous les intérêts, qui sont considérés comme mandataires alors qu'ils sont en fait des salariés. Il lui demande ce qu'il pense de cette situation et les mesures qu'il envisage pour conserver une protection sociale aux diffuseurs de journaux qui par les sujétions imposées à leur activité sont bien des salariés.

Données clés

Auteur : [M. Barthe Jean-Jacques](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39141

Rubrique : Retraites: régime général

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1594